

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT des Vosges fête ses 20 ans

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Vosges a été créé par une convention du 2 mars 2001, à l'initiative du Président du Tribunal de Grande Instance d'Epinal de l'époque, Monsieur François STAECHÉLE, de retour au sein de cette juridiction pour l'occasion.

Le vendredi 19 novembre 2021, Madame Claude DOYEN, Présidente du Tribunal Judiciaire et du CDAD, Monsieur Nicolas HEITZ, Procureur de la République et Vice-Président du CDAD, ont célébré les 20 ans du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Vosges, entourés par Monsieur Christian RENKER, secrétaire général, Madame Martine HAVET, coordonnatrice du CDAD, ainsi que les personnalités et les nombreux partenaires institutionnels, associatifs, ...



Madame DOYEN, en sa qualité de Présidente du Conseil Départemental de l'Accès au Droit a rappelé l'importance du développement de l'accès au droit sur le département des Vosges. En effet, l'objectif est de pouvoir offrir dans des lieux accessibles à tous, une information sur les droits et devoirs des personnes, mais aussi une orientation vers les organismes, services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter très concrètement l'exercice de ces droits.

Cet événement fut également l'occasion pour la Présidente et le Vice-Président de remercier tous les membres du Conseil Départemental de l'Accès au Droit et de souligner l'importance de leur participation quant au financement des activités proposées, mais également concernant les autres moyens déployés pour que ces points justice puissent exister sur l'ensemble du département vosgien.

L'accent a été également mis sur les actions de communication mis en place par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit au Tribunal Judiciaire d'Epinal ayant pour but une meilleure connaissance de la justice, mais également dans le cadre de la prévention. De très nombreux groupes (scolaires, assistances sociales, associations, gendarmes, parents, ...) ont été reçus pour assister à des audiences correctionnelles, ainsi que des formations. Entre 2011 et 2019, ce sont plus de 10000 individus, répartis en 448 groupes qui ont pu bénéficier de ces actions.

En plus de ces missions principales, de nombreuses autres activités ont été mises en place : la création de documents (« Passeport pour la majorité », « Guide de l'accès au droit », ...), la création d'un site internet, des journées d'accès au droit avec portes-ouvertes du tribunal en 2017 et 2019, ...

La Présidente a également souligné qu'une nouvelle mission vient d'être dévolue au Conseil Départemental de l'Accès au Droit dans le cadre de la justice de proximité et la création du numéro

unique de l'accès au droit « le 3039 » dont les appels sont tous reçus par la coordinatrice pour le département des Vosges.

Le nouveau site internet du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Vosges, mis en ligne début juillet, a été également présenté à toute l'assistance. Il explique ce qu'est l'accès au droit très précisément, reprend toutes les informations sur les permanences mises en place dans le département autour de l'accès au droit et de très nombreuses informations et documents mis à jour régulièrement.



Lors de cet évènement, Madame HAVET a présenté le nouveau site internet <https://cdad-88.fr/>

Un hommage a également été rendu à la coordinatrice et juriste, Madame Martine HAVET, qui anime et développe l'activité du Conseil Départemental de l'Accès au Droit depuis 10 ans. Cette dernière a personnellement reçu 8756 personnes, entre 2011 et 2019, dans le cadre de ses permanences d'information et d'orientation.



Pour cet anniversaire, une image représentant les missions du Conseil Départemental de l'Accès au Droit a été réalisée par Monsieur Antonio GACIA qui a mis son talent d'imagier au service de cet évènement.

Monsieur GACIA a également pris le temps de dédicacer les images qui ont été mises en vente et dont les bénéfices seront reversés au CDAD.

Cette célébration s'est ensuite terminée par un moment de convivialité dans la salle des pas perdus du Tribunal Judiciaire où tous les invités ont pu faire connaissance, se rencontrer et converser.